



Conseil d'établissement 2018-2019

Mercredi 28 novembre 2018

à 18h15, au salon du personnel

ORDRE DU JOUR

1. Prise des présences et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 octobre 2018.....5 minutes
4. Procédure de nomination des membres de la communauté
5. Suivi au procès-verbal.....5 minutes
6. Budget école 2017-2018 - reddition de compte.....15 minutes
7. Projet éducatif 2018-2022 – en élaboration.....15 minutes
8. Mesures «Aide individualisée» et «Initiative des établissements»..... 10 minutes
9. Photo scolaire 2019-20205 minutes
10. Rapports et informations25 minutes
 - 10.1. Comité régional des Parents (proposition d'une conférence)
 - 10.2. Comité des Parents bénévoles
 - 10.3. Fondation St-Clément
 - 10.4. Service de garde
 - 10.5. Direction
11. Correspondance reçue.....5 minutes
12. Questions diverses (*changement de date de rencontre du CÉ en mai, sécurité sur Mitchell, Ma cour, un monde de plaisir, technologies éducatives, programme d'anglais de MEES*).....20 minutes
13. Levée de la séance

Heure de levée prévue : 20h25

Prochaine rencontre : mercredi 23 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL

Rôle	Nom	Présent	Absent
Présidente	Victoria Cohene	x	
Vice-Présidente	Karine Barrette	X	
Trésorier	Stéfan Martin	X	
Secrétaire	Caroline Decaluwe	X	
Déléguée CRPRN	Tania Naim	X	
Enseignants	Émanuelle Afonso-Huot	x	
	Ariane Cavalli	x	
	Roula Bou Chahla	x	
	Isabelle Champagne	x	
Personnel de soutien	Geneviève Gauthier	x	
Membres de la communauté	Claudie Vigneault, APMR	x	
	Sophie Séguin, présidente APMR	x	
Direction	Nathalie Houle	x	
	Marie-Ève Lamothe		x

1. Prise des présences et vérification du quorum

Ouverture de l'assemblée à 18h19

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. Aucun membre du public n'est présent à cette rencontre.

2. Adoption de l'ordre du jour

Étant donné l'absence du public, en remplacement du point 2, la présidente souhaite modifier l'ordre du jour et mettre au point 4 *Procédure de nomination aux postes de membre de la communauté au conseil d'établissement*, suivant la lecture et l'adoption du procès-verbal du 17 octobre 2018.

Proposée par Émanuelle Afonso-Huot

Appuyée par Geneviève Gauthier

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 octobre 2018

Le document a été relu et corrigé par les membres du conseil.

Les modifications suivantes ont été faites :

5.2 - premier paragraphe : les noms des candidats ont été ajoutés, soit Sophie Séguin, Chantal Goffoz, Valérie Pelletier, Malik Khemdan, Danièle Harrison, Mindy Lamer et Claudie Vigneault.

13.1 - 3^e paragraphes 6^e ligne, une coquille est corrigée: ainsi infomations devient informations.

13.5 - 2^e ligne: l'acronyme P-Vers devient PEVR (Plan d'Engagement Vers la Réussite)

13.5 - Sous le sous-titre *Enseignement de la sexualité*, le 4^e paragraphe est corrigé et devient: " Si un parent demande une exemption, la direction de l'ESCO le rencontrera afin d'expliquer la démarche. Si la demande du parent est maintenue, il devra être référé au Secrétariat général de la CSMB."

13.5 - Sous le sous-titre *Comité vert*, première ligne, M. Guillaume devient M. Guillaume St-Jean.

13.5 - Sous le sous-titre *Projet de jardin*, deuxième ligne, Mme Lara devient Mme Lara Nasser Shuraida

Proposée par : Tania Naim

Appuyée par : Stefan Martin

4. Processus de nomination des membres de la communauté

La présidente ouvre la discussion sur le processus de nomination des membres de la communauté au sein du Conseil d'établissement. Étant donné le peu d'intérêt suscité par les postes de membres de la communauté au sein du CE dans les années antérieures, le processus de nomination n'a jamais été clairement établi. Un membre souligne l'importance que tous les candidats puissent présenter leur candidature en bonne et due forme aux membres du Conseil, afin que ceux-ci fassent un choix éclairé lors de la sélection.

La directrice recommande d'intégrer aux règles de régie interne le processus de nomination des membres de la communauté pour que celui-ci soit clair pour l'année prochaine. La présidente devrait intégrer ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Concernant le droit de parole des membres de la communauté siégeant au CE, il a été entendu, d'un commun accord, que les membres de la communauté sont partie prenante du conseil et ont donc droit de parole sur les sujets abordés au conseil. Ils n'ont par contre pas le droit de vote. Cette clarification était nécessaire dans l'optique que les membres de la communauté sont en général également parents d'un enfant qui fréquente l'ESCO et qu'il est nécessaire de respecter le ratio de représentativité parents/personnel. La présidente recommande l'ajout d'un point dédié au point 10 pour traiter spécifiquement les sujets relatifs à la communauté.

5. Suivi au procès-verbal

Dénonciation d'intérêt

Par souci de transparence, Tania doit remettre à la direction une lettre expliquant en quoi son soutien à la fondation Saint-Clément ne présente pas un conflit d'intérêts. Cette lettre sera annexée au formulaire LIP 60, conservé à l'école par la direction.

Exercice de confinement

L'exercice de confinement se déroulera en deux temps :

Phase 1 : les enseignants et le personnel seront formés dans un premier temps. La formation et l'exercice d'essai seront réalisés durant une journée pédagogique. Le personnel de la Prématernelle Mi-Chemin sera également impliqué.

Phase 2 : les élèves prendront part à l'exercice dans un deuxième temps.

6. Budget école 2017-2018 - reddition de compte

Mme Houle présente au conseil le bilan annuel détaillé du budget de l'école pour l'année financière 2017-2018. Mme Houle salue la bonne gestion de la direction de l'année antérieure.

L'école connaît un surplus de 18 474\$ pour l'année 2017-2018, dont 12 417\$ sera transférable à l'année 2018-2019. Le surplus résiduel de 6056\$ de l'année 2017-2018 est transféré à la CSMB, puis redistribué aux écoles déficitaires, l'objectif étant pour la CSMB d'avoir un budget global équilibré.

Le surplus s'explique principalement par les ristournes de taxes (de l'ordre de 3%) qui n'ont pas été prises en compte lors de l'exercice budgétaire. Les ristournes n'ont été versées qu'à la fin de l'année scolaire. La direction explique également qu'un surplus a l'avantage d'offrir un fonds de roulement pour ses opérations, étant donné les échéances diverses entre les recettes attendues et les paiements dus.

La direction informe que le surplus de 9018\$ indiqué sous le poste *soutien des classes* est transférable et a déjà été pris en compte dans le budget initial approuvé de 2018-2019. Ce montant permet de financer les services d'une deuxième orthopédagogue.

Le CÉ approuve la reddition de compte pour l'année scolaire 2017-2018

Proposée par Roula Bou Chahla

Appuyée par Émanuelle Afonso-Huot

7. Projet éducatif 2018-2022 – en élaboration

Mme Houle présente le bilan des démarches réalisées par le comité responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'Engagement Vers la Réussite (PEVR). L'école dispose de deux ans pour mettre en place un nouveau projet éducatif qui s'arrime avec le plan stratégique élaboré par le ministère. Le comité, constitué de trois enseignants, de la directrice et de la directrice adjointe, s'est réuni deux fois depuis le début de l'année et a déterminé les rôles et les responsabilités de chacun. Dans un premier temps, le comité se penchera sur l'élaboration des nouvelles orientations et des nouvelles cibles attendues pour l'école et procédera à élaborer un texte synthèse présentant un portrait global de l'ESCO, de son contexte et de ses enjeux. Dans un deuxième temps, le comité se penchera sur les moyens à déployer pour permettre l'atteinte des cibles et objectifs.

La CSMB analyse actuellement les résultats du sondage déployé auprès des parents plus tôt cet automne. 220 parents y ont participé au cours des 10 jours alloués pour le sondage. Les données statistiques sont attendues en décembre.

8. Mesures « Aide individualisée » et « Initiative des établissements »

Mme Houle présente les mesures suivantes pour l'année 2018-2019 :

- Aide individualisée (mesure 15 021). Cette mesure vise à offrir un soutien direct aux élèves par un appui additionnel aux enseignants en classe. Le salaire d'une deuxième orthopédagogue est subventionné par cette mesure pour un montant approximatif de 12 000\$.
- Initiative des établissements (mesure 15 170). Le service de soutien linguistique, assuré par l'enseignante en soutien linguistique, est possible grâce à cette enveloppe budgétaire, pour un montant approximatif de 13 000\$.

9. Photo scolaire 2019-2020

Mme Houle informe le Conseil d'établissement qu'elle prévoit reconduire le mandat du fournisseur actuel pour la photo scolaire 2019-2020 pour les raisons suivantes : qualité du service et du produit, gratuité de la photo de groupe, disponibilité des photos sur CD, etc.

Certains membres expriment le souhait d'avoir une plus grande variété et originalité dans le choix des fonds et des prises de vue. Claudie et Karine vont acheminer à la direction des recommandations de fournisseurs.

10. Rapports et informations

10.1. Comité régional des Parents (proposition d'une conférence)

Tania Naim présente l'offre de services de Stéphanie Côté, nutritionniste, pour la tenue d'une conférence conjointe avec les trois écoles de Ville Mont-Royal. Les honoraires sont assumés par le CRPRN, mais Tania demande l'accord des membres pour que cette conférence ait lieu dans les locaux de l'ESCO. Il est suggéré que la conférence ait lieu après la rencontre des parents prévue en mars.

Proposée par Karine Barrette
Approuvée par Ariane Cavalli

Plusieurs suggestions sont avancées pour divers sujets de conférence : sexualité chez les enfants et adolescents, aide aux devoirs (Helene Chagnon), temps d'écran, etc. Sophie Séguin mentionne qu'une conférence sur le thème zéro déchet sera organisée prochainement par l'APMR.

Tania Naim fait un compte-rendu de la dernière rencontre du CRPRN, notamment de la présentation réalisée par Mme Nathalie Provost, directrice du service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire. La CSMB va procéder prochainement à plusieurs modifications relatives aux critères d'inscription. Tania va distribuer un document à cet effet pour information aux autres membres du CE.

Tania Naim informe que la CSMB a fait l'acquisition de l'actuel site conventuel des Sœurs de Sainte-Croix afin de créer un campus secondaire qui pourrait accueillir près de 2000 élèves.

10.2. Comité des parents bénévoles

Ce point sera présenté au prochain Conseil d'Établissement.

10.3. Fondation St-Clément

En date du 28 novembre 2018, Mme Houle informe que la Fondation St-Clément pour l'année 2018 a amassé 40387\$ sur un objectif annuel de 53500\$. Ceci représente un taux de contribution des parents de 30%, ce qui est nettement inférieur à l'année dernière. Certains membres se questionnent si ce taux de participation plus faible s'explique par le fait que la Fondation St-Clément a sollicité moins fréquemment les parents par courriel et courrier que les années précédentes.

La fondation a également prévu pour l'année en cours deux autres campagnes de financement, soit la campagne de vente d'huile d'olive en décembre et la campagne de vêtements à l'effigie de l'ESCO prévue au printemps. À cet effet, un membre suggère que des vêtements de taille adulte soient offerts aux parents, comme c'est le cas pour les professeurs.

10.4. Service de garde

Mme Geneviève Gauthier fait un compte-rendu des activités du service de garde et des activités qui s'en viennent, notamment le spectacle de Noël qui sera réalisé au SDG par les premières années et la sortie cinéma du 7 décembre. Mme Gauthier informe qu'un nouveau projet de compost et de boîte à lunch zéro déchet sera mis sur pied prochainement.

10.5. Direction

Circulation, débarcadère et stationnement

Mme Houle explique que le feu de circulation situé à l'intersection de la rue Mitchell et Lucerne a été modifié par la ville afin de permettre une circulation plus fluide le matin près de l'entrée de la grille de la rue Mitchell. La directrice réfléchit à la solution d'ouvrir la cour d'école à 8h15 plutôt qu'à 8h20, afin d'améliorer la fluidité de la circulation le matin. Si elle juge que cette mesure est nécessaire, Mme Houle demande l'accord du CE pour procéder au changement et permettre l'ouverture de la grille à 8h15.

Proposée par Geneviève Gauthier

Appuyée par Stefan Martin

Sophie Séguin mentionne qu'elle sera prochainement en contact avec la ville et que cela sera une bonne occasion de discuter d'un changement de signalisation sur la rue Mitchell. Le CE suggère que la signalisation soit modifiée de façon à créer une zone de débarcadère entre 8h et 9h30 sur la rue Mitchell. À ce sujet, Mme Houle informe qu'elle souhaite également consulter les employés afin de connaître leur opinion sur la possibilité de modifier les heures réservées aux employés pour le stationnement sur la première portion de la rue Mitchell (près de la porte du SDG), par exemple de restreindre la période de stationnement réservé au personnel de 7h à 15h seulement au lieu de 7h à 18h.

Collecte de denrées non périssables

Mme Houle affirme que Marie-Ève Lamothe supervise la collecte de denrées non périssables.

11. Correspondance reçue

Aucune.

12. Questions diverses

La présidente informe le CE de l'intérêt exprimé par certains parents pour un programme d'enrichissement en classe d'anglais étant donné que plusieurs élèves fréquentant l'école parlent déjà anglais à la maison. Mme Houle informe que l'école a le devoir d'offrir le programme d'anglais langue seconde prévu par le Ministère.

Les points de l'ordre du jour qui n'ont pas été abordés, faute de temps, seront abordés en priorité lors du prochain conseil. Le rapport de la direction devrait être également placé plus en amont dans l'ordre du jour.

13. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 03

Proposée par : Tania Naim

Appuyée par : Stefan Martin

Prochaine réunion : le 23 janvier 2019